

La Roche-sur-Yon, le vendredi 10 février 2023

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'AGENCE FRANCE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil de désigner les représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération au sein de l'Agence France Locale.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 APPROBATION DE LA CONVENTION "INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRÉ" FEDER 2021-2027

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Pour bénéficier d'un nouveau soutien de la Commission Européenne, la Région des Pays de la Loire reconduit pour 2021-2027 un système de contractualisation via l'Investissement Territorial Intégré (iTi).

Pour La Roche-sur-Yon Agglomération, cela représente les montants prévisionnels de 1 509 933 € (objectif politique 2) et 1 383 642 € (objectif politique 5), soit 2 893 575 € au total.

Le plan d'action comporte 7 opérations et catégorie de projets : rénovation énergétique de bâtiments publics, mise en œuvre du plan d'action Territoire Engagé pour la Nature, liaison douce, rénovation et construction de multi-accueils, ...). Il est proposé au Conseil d'approuver la convention et ses annexes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NE PREND PAS PART AU VOTE : Madame Angie Leboeuf.

3 CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF TTC

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le budget annexe assainissement collectif (54-68001) a été absorbé par le budget annexe assainissement HT au 1er janvier 2022. Il est proposé au Conseil d'approuver la clôture définitive de ce budget.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 CONVENTION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET LE COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES ET LOISIRS (COSeL)

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Depuis la création de l'Agglomération, un partenariat fort a été mis en place avec le Comité des œuvres sociales et loisirs (COSeL), une association gérée directement par les représentants du personnel de la collectivité dont l'objectif est de développer pour l'ensemble des agents une action sociale de proximité. La convention annexée à la présente délibération vise à préciser l'ensemble des moyens (financiers, humains et matériels) mis à disposition par la collectivité afin d'assurer le fonctionnement du COSeL. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention afférente.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au conseil d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Avenant 3 au lot 1 pour prolonger la durée du marché jusqu'au 31/12/23.
- Gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Avenant 2 au lot 4 lié au contexte de hausse des prix.
- Assistance à la réalisation de diagnostics et à l'accompagnement des ménages dans la mise en œuvre du programme SARE. Avenant 1 avec Association ELISE.
- Exécution de services routiers non urbains assurant, à titre principal, le transport scolaire sur le territoire de l'Agglomération - Avenant 1 au lot 5 pour modification des coordonnées bancaires.
- Restauration de l'œuvre « Les Animaux de la Place » - Sculptures en mouvements implantées Place Napoléon à La Roche-sur-Yon - Avenant 1.
- Souscription de différents contrats d'assurance - Avenant 1 aux lots n° 1 et 3.
- Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien - Avenant 2 au lot n° 1.
- Aménagement des espaces publics de l'Ilot de La Poste – Conservatoire – Hôtel de Ville - Musée - Avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage.
- Conception, impression, et diffusion du magazine mutualisé Roche Plus - Avenant 2 au lot n° 2

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ORYON - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Il est proposé au conseil d'approuver la modification des articles 6 et 7 des statuts de la SEM ORYON relatif au capital social suite à l'augmentation de capital par incorporation des réserves et en nature et d'autoriser son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM à voter en faveur des résolutions concrétisant ces augmentations de capital et ces modifications statutaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 ABSENTATIONS: Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.
9 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Florence Lemaire, Monsieur Manuel Guibert.

7 AUTORISATION DES ADMINISTRATEURS A APPROUVER L'ENTRÉE D'ORYON AU CAPITAL DE LA SAS ATINÉA

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Dans le cadre du projet de reconversion du site Michelin, il a été décidé mettre en place une filière d'excellence autour des énergies nouvelles et des mobilités innovantes. La création de la SAS Atinéa par les actionnaires Michelin, Oryon, banque des territoires, marque la concrétisation de ce projet structurant pour le territoire. Conformément à la loi du 21 février 2022, il est

nécessaire d'autoriser les élus administrateurs d'Oryon à voter l'entrée au capital d'Oryon à la SAS Atinéa. Il est proposé au Conseil d'approuver ce dispositif.

QUESTION ADOPTEE PAR,

31 voix POUR

3 voix CONTRE : Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur Nicolas Hélyary, Madame Martine Chantecaille.

1 ABSTENTION : Monsieur Guy Batiot.

9 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Florence Lemaire, Monsieur Manuel Guibert.

8 CONVENTION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET ORYON - PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LIÉ À LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE - GESTION DE SERVICES COMMUNS AUX ENTREPRISES - ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme d'actions que la SAEML Oryon propose à La Roche-sur-Yon Agglomération, répondant à 4 axes de promotion du territoire pour lequel elle sollicite un soutien financier.

L'appui apporté à ces actions par La Roche-sur-Yon Agglomération s'inscrit dans le cadre de l'article L1523-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet l'octroi de subvention à des Société d'Économie Mixte pour la réalisation d'actions relevant d'un « programme d'intérêt général lié à la promotion économique du territoire ou à la gestion de services communs aux entreprises ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 ABSENTIONS : Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary, Madame Martine Chantecaille.

9 DISPOSITIF PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT - AIDE A L'INSTALLATION D'UNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE - LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Région a mis en place le dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » qui a pour objet d'accompagner financièrement et directement les commerces en milieu rural. Elle a été sollicitée par Madame Laetitia BOURREAU et Monsieur Tony PROVENDIER, gérants de la boulangerie-pâtisserie « MAISON PROVENDIER » à La Chaize-le-Vicomte (85), pour leur projet de reprise. Le montant de la participation de La Roche-sur-Yon Agglomération, calculé sur la base du nombre d'habitants de la commune concernée et au regard de la subvention régionale possible, est de 90 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de cette aide à l'investissement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 DSP PARC DES EXPOSITIONS ET SALLE DES FÊTES DU BOURG - AVENANT N°3

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Le contrat de concession de services sous forme de délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation du parc des

expositions des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche a été notifié le 26 juillet 2021 à la SAEM Oryon pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2021.

Il est proposé au Conseil d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant 3 portant sur :

- les modalités tarifaires des locations des salles du parc des expositions et de la salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche au profit du Concédant et des Communes membres de l'Agglomération,
- des modifications de l'annexe 10 « grilles tarifaires »,
- une modification des modalités de révision prévues à l'article 35 du contrat.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Florence Lemaire, Monsieur Manuel Guibert.

11 TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN) - PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTIONS ET SOLlicitation DE FINANCEMENTS

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature », animé par le Collectif Régional Biodiversité (constitué de la Région, de la DREAL, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des Départements), a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités (EPCI) et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de favoriser l'engagement des dits territoires pour la nature. La Région Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires avec un dispositif unique : le Contrat Nature. Ce contrat est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions prévues sur 3 ans. La subvention accordée par la Région pourra atteindre 350 000 € HT par projet, avec un taux d'aide régional de 50% maximum.

Dans ce cadre, un programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature » porté La Roche-sur-Yon Agglomération, les communes du territoire et d'autres partenaires territoriaux, a été retenu par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité.

Il est proposé au conseil d'approuver ce plan d'actions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES "AD HOC" POUR LE MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE RELATIF A LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-Sur-Yon Agglomération a adopté un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées (SDA EU) début 2020. Dans ce cadre, des stations d'épuration ont été jugées « prioritaires » et des travaux ont été pointés comme nécessaires compte tenu de leur état actuel et des besoins à court terme de capacité de traitement supplémentaires. La station d'épuration de Moulin-Grimaud à La Roche-Sur-Yon (station vieillissante en limite de capacité) en fait partie.

Le système d'assainissement de la station de Moulin-Grimaud est identifié par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne comme système d'assainissement prioritaire (SAP). La construction d'une nouvelle station d'épuration est l'action principale de l'accord de programmation métropolitain 2021-2024 signé le 17 mai 2021 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Dans la continuité de la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, il est nécessaire de procéder à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 ABSENCIONS : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

13 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028 - ARRÊT DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé aux membres du Conseil d'Agglomération d'arrêter le projet du Programme Local de l'Habitat 2023-2028, conformément à la procédure prévue à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

QUESTION ADOPTEE PAR,

39 voix POUR

4 voix CONTRE : Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

1 ABSTENTION : Monsieur Guy Batiot.

14 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - MODIFICATION DES MODALITÉS D'APPLICATION N°5

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Par délibération n°14 du 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération est devenue compétente en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme ce qui a entraîné le transfert de la compétence du droit de préemption urbain. Par délibération du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal de Venansault sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération afin qu'elle retire la délégation du droit de préemption urbain instauré sur le périmètre de la ZAC Clémenceau à son profit pour le déléguer à ORYON.

Le Conseil d'Agglomération est appelé à approuver ce transfert de délégation du DPU.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 ÉTUDE DES DÉPLACEMENTS VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

En vue de la réalisation de prestations d'études avec pour objectif la détermination d'une politique de déplacement sur le territoire de La Roche-sur-Yon, il est proposé au Conseil de constituer un groupement de commandes en application de l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique et ce, afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour effectuer ces prestations.

Les prestations concernées ont pour objet :

- la réalisation de diagnostics circulatoires (voiture, marchandises, transports en commun) sur différentes zones de la ville et d'apporter des solutions aux problématiques relevées.

- la modélisation du trafic sur les voies de la commune afin d'observer les impacts de fermetures de voies, changement de sens de circulation ou de redistribution des flux.

Cette étude intègre un diagnostic des espaces publics pour la permettre la prise en compte du futur réseau de transport en commun. Le plan de circulation s'oriente donc dans une vision intermodale.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX - COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération souhaitent poursuivre leur politique forte en faveur des modes de déplacements doux dans la continuité de l'application du Plan Global des Déplacements 2016-2025. Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions en faveur des modes doux, l'Agglomération par délibération communautaire en date du 14 décembre 2021 a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres. Dans ce cadre, la commune de La Roche-sur-Yon sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération pour la création de cheminements doux sur les pourtours du giratoire Salengro/Arago/Lavoisier. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de cette participation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET LE SYNDICAT MIXTE YON ET VIE

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification du fondement juridique de la mise à disposition des services de La Roche-sur-Yon Agglomération au profit du Syndicat Mixte Yon et Vie et de substituer à cet effet l'article L. 5211-4-1 par l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Rapporteur : Madame Angie Leboeuf

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes Handicapées et l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée. Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce document.